



Soutien aux clubs F.F.TRI.

Appel à projet clubs école de raid 2024

Bénéficiaires:

Seuls **les clubs accueillant un public jeune** et souhaitant être labellisés école de raid peuvent prétendre à ces aides. L'action doit concerner la pratique raid, être structurante et à destination du jeune public.

Pour information:

Le versement ou l'attribution de toute aide fédérale (financière, matérielle, appels à projet) est conditionné au respect par la structure concernée des dispositions énoncées dans le document ci-joint. Merci de renvoyer le document "déclaration sur l'honneur" rempli et signé en même temps que votre appel à projet.

Objectifs

L'objectif est de soutenir le développement et la structuration de la pratique du raid chez les jeunes (1000€ max par club). Est soutenu :

- l'achat de matériel (liste du matériel éligible en pj)
- l'achat de prestation

Sont éligibles à ces aides, les clubs qui font une première [demande de labellisation](#) de leur école de raid. Le club doit:

- accueillir des jeunes raideurs avec la mise en place de créneaux hebdomadaires (à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire (précisez l'activité(s) trail, vtt,...) + un créneau mensuel pour l'une des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaies, activités cordes.))
- organiser un raid ou un rando raid ouvert aux jeunes sur la saison 2023/2024 (un des critères obligatoires pour être labellisé)

Calendrier

Vous avez jusqu'au **30 avril 2024** pour envoyer le dossier de présentation de votre action et le budget prévisionnel. Toute demande est à renvoyer à la Conseillère Technique Nationale en charge du dossier (cgrossoeuvre@fftri.com).

Toutes les actions doivent avoir lieu avant le 31 août 2024 et les justificatifs doivent être envoyés à la C.T.N. avant le 1er octobre 2024 de rigueur.

L'évaluation des candidatures

Les candidatures seront étudiées par un jury et pourront également faire l'objet d'entretiens de présentation. Le jury analysera les dossiers de candidature sur la base des critères suivants :

- Eligibilité de la structure
- Utilité sociale de l'action (nombres de jeunes touchés, nouveaux jeunes licenciés, etc.)
- Qualité du projet et du dossier

Pièces à retourner (cgrossoeuvre@fftri.com)

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Une présentation détaillée du projet doit impérativement être jointe au document. Les éléments suivants à rédiger sur papier libre, devront obligatoirement apparaître dans la présentation du projet, à savoir :

- le contexte de la mise en place du projet (cf. doc ci dessous)
- les objectifs du projet et la description de la mise en place des actions (lieu, calendrier, nombre et qualité des séances, nombre et qualité des personnes mobilisées, nombre de jeunes concernés, les partenariats envisagés, gestion du matériel, etc.)
- nombre de jeunes licenciés pratiquants le raid
- le budget prévisionnel du projet (devis)
- un bilan de l'action ainsi que des éléments de communication seront à fournir en fin du projet
- la déclaration sur l'honneur

STRUCTURE PORTEUSE PROJET	
NOM DE L'ASSOCIATION	
NUMÉRO D'AFFILIATION	
COMMUNE	
LIGUE	
Nombre de licenciés jeunes 2024 (H/F)	
REFERENT(E) STRUCTURE	
NOM	
PRÉNOM	
FONCTION	
COURRIEL	
TÉLÉPHONE	
IDENTIFICATION DU PROJET	
INTITULÉ DU PROJET	
LOCALISATION	
DATE DE DÉBUT	
DATE DE FIN	
DURÉE	
BÉNÉFICIAIRES	
PUBLIC CIBLE PAR LE PROJET	
NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	
DESCRIPTION DU PROJET	

Type de matériel éligible:

	type matériel
	boussole pouce
	boussole
	porte carte
	porte carte souple
	casque (attention EPI)
	vtt
	kit 10 balises
	kit 10 balises poinçon intégré
	trousse 1er secours
	sac a dos trail
	plot
	kit orientation péda
	système de traction
	Kayak (hors packraft)
	Gilets (attention EPI)
	Pagaies
	Papier pretex (100f)
	50% kit scolaire sportident
	10 balises couleurs